

N° A_41_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 6 Libertés publiques et pouvoirs de police

Sous-domaine : 6.1 Police municipale

Objet : Arrêté portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 1^{er} décembre 2024 à l'occasion du marché de Noël de l'APE

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier-tel• 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

PAYRA SUR L'HERS

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de Payra sur l'Hers

Vu la demande en date du 25 novembre 2024 par laquelle Madame Guylaine LEQUEUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves, sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de catégorie 3 à la salle des fêtes le dimanche 1^{er} décembre 2024 à l'occasion de son marché de Noël ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1. L'Association des Parents d'Elèves représentée par sa Présidente Madame Guylaine LEQUEUX est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons des groupes 1 à 3 le 1^{er} décembre 2024 de 10h à 18h à la salle des fêtes à l'occasion de son marché de Noël

Article 2. Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie

Article 3. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à PAYRA SUR L'HERS le 25 novembre 2024

Le Maire
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 novembre 2024